



Côte d'Ivoire - Étendre la couverture de l'assurance maladie universelle aux communautés de producteurs de cacao



Répond aux critères suivants

- ▶ Réactivité
- ▶ Pertinence
- ▶ Reproductibilité
- ▶ Innovation et durabilité en cas d'institutionnalisation



Principales parties prenantes

Caisse nationale d'assurance maladie de Côte d'Ivoire (CNAM); coopératives, producteurs et exportateurs (OLAM International) de cacao

▶ Description

La pauvreté et l'exposition aux chocs et aux perturbations peuvent avoir une incidence sur les revenus des familles et influencer sur les décisions des ménages concernant l'éducation de leurs enfants. Cela se réfère par exemple à des chocs économiques tels que la perte d'emploi d'un membre adulte de la famille, à des chocs sanitaires, comme une maladie grave ou un accident du travail, ou encore à chocs agricoles tels que la sécheresse ou les mauvaises récoltes.

La protection sociale réduit la pauvreté et la vulnérabilité des familles, diminuant ainsi les principaux facteurs de travail des enfants. Consciente de l'importance de la protection sociale pour l'élimination du travail des enfants, entre autres effets positifs, la Côte d'Ivoire a adopté en 2014 une Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) visant à faciliter l'accès aux services sociaux de base et à étendre la sécurité sociale à l'ensemble de la population, conformément à la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012.

Dans ce contexte, ACCEL Africa a mené une étude pour comprendre l'offre et la demande de main-d'œuvre dans les régions productrices de cacao. Les résultats de cette recherche ont montré que les familles dont un membre adulte a été touché par un problème de santé sont plus susceptibles d'avoir recours au travail des enfants pour combler les manques en matière de force de travail et de revenus qui peuvent en découler.

Cette étude et ses résultats ont été suivis d'une autre recherche visant à identifier les principaux obstacles à l'accès des ménages ruraux producteurs de cacao des régions de Soubre (Grand Zattray) et de M'batto à la Couverture maladie

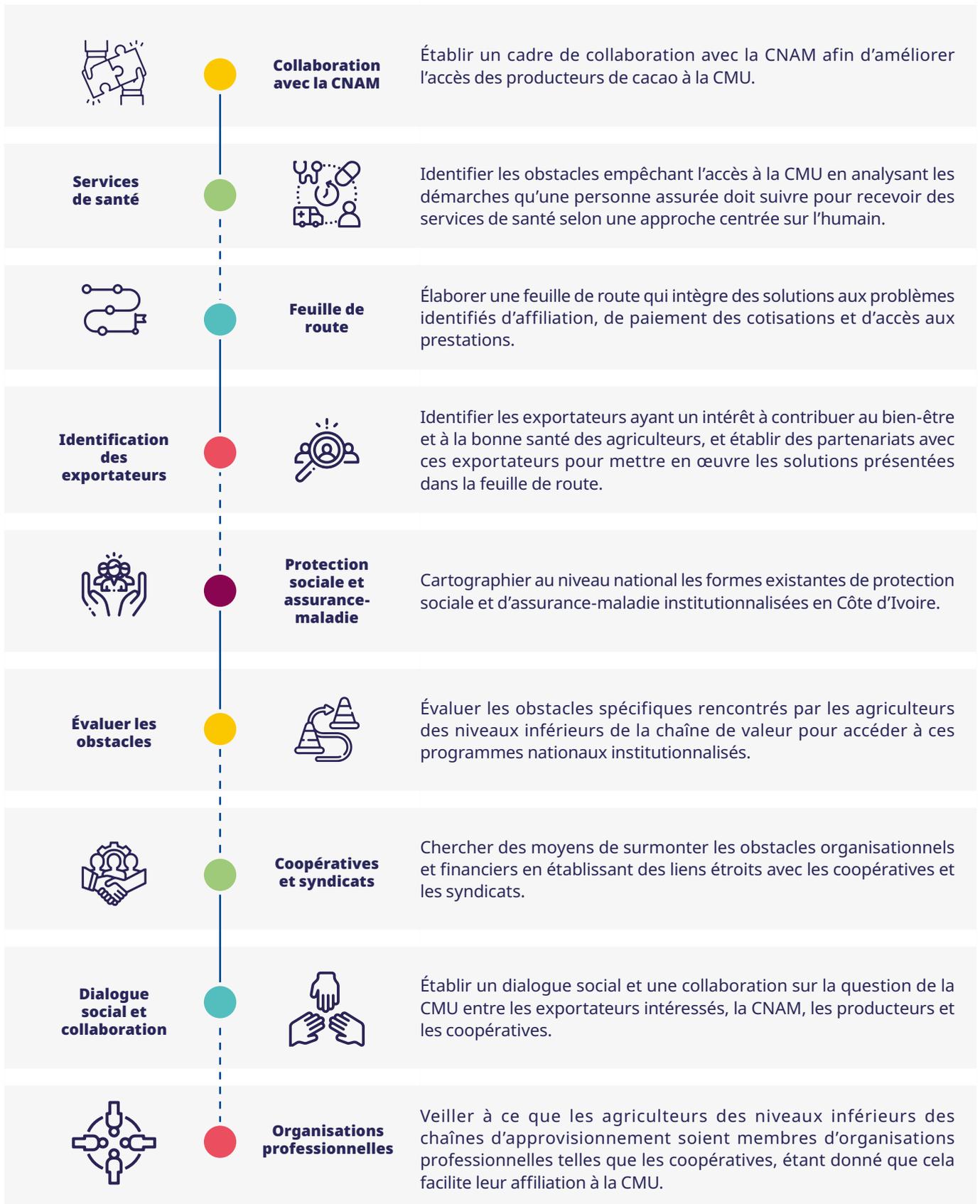
universelle (CMU). Les résultats de cette nouvelle étude ont révélé ce qui suit:

- Difficultés d'affiliation: en raison de la distance des centres d'enrôlement, de l'absence des pièces requises ou du manque de mobilité des agriculteurs, l'affiliation individuelle des producteurs de cacao s'avère compliquée.
- Les travailleurs ne peuvent pas s'acquitter des cotisations nécessaires, et lorsqu'ils le peuvent, ils ne font souvent pas confiance au système.
- L'accès aux services est difficile, par exemple en raison de l'éloignement des centres de santé affiliés aux réseaux de l'assurance-maladie.

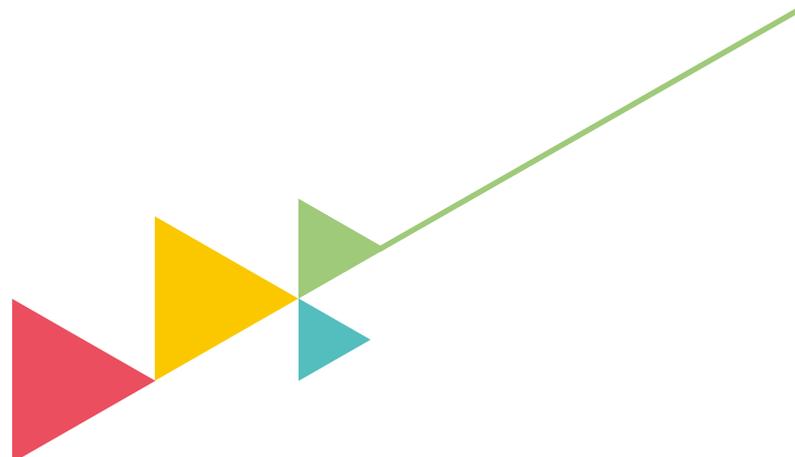
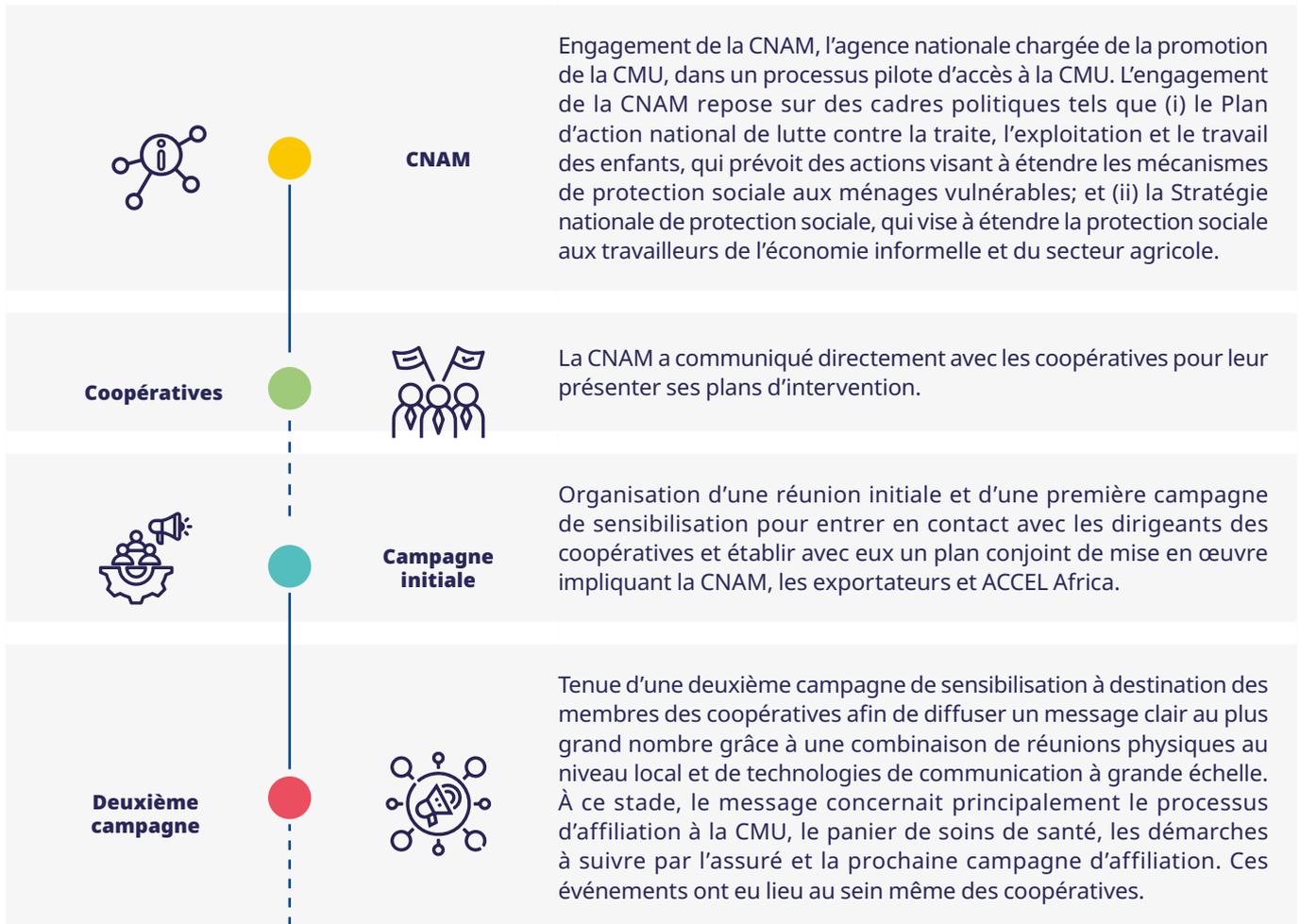
À cette fin, le projet ACCEL Africa et la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) ont travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route tenant compte des obstacles identifiés pour promouvoir l'accès à la CMU des producteurs de cacao de Grand-Zattray et M'batto. Cette feuille de route a permis à la CNAM de sensibiliser les coopératives et leurs producteurs à l'importance de la CMU. Par conséquent, grâce à une première campagne de sensibilisation, 1 815 producteurs de huit coopératives de cacao se sont affiliés à la CNAM. Depuis lors, neuf centres de santé communautaires ont été intégrés au réseau d'établissements offrant des soins pris en charge par la CMU. En outre, le projet ACCEL Africa a facilité les contacts entre les coopératives, la CNAM et les exportateurs de cacao grâce à la signature d'un accord permettant à l'exportateur OLAM International de contribuer financièrement au paiement des cotisations de certains producteurs de cacao.

► Processus

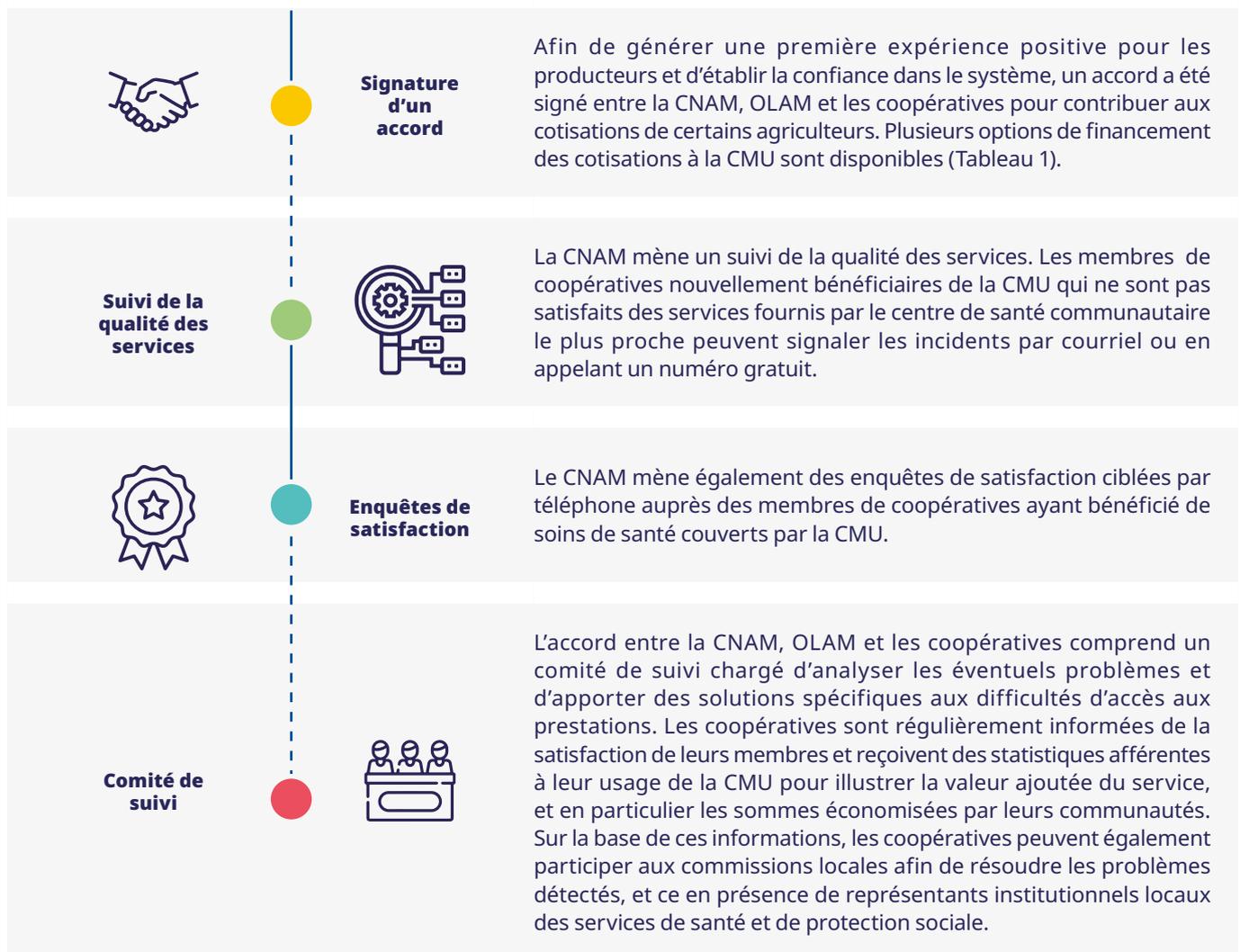
Préparation



Mise en œuvre







► **Tableau 1. Options de financement des cotisations à la CMU**

- **Les producteurs paient leurs cotisations via des services en ligne accessibles par téléphone.**
- **Les coopératives encouragent le producteur à payer ses cotisations lorsqu'il reçoit sa prime.**
- **La coopérative accorde un prêt au producteur pour qu'il puisse payer ses cotisations.**
- **La coopérative paie tout ou partie des cotisations du producteur, puis récupère les sommes versées sur ses livraisons de cacao.**
- **La coopérative paie tout ou partie des frais d'adhésion pour remercier le producteur de sa fidélité.**
- **La coopérative demande que le paiement des cotisations des producteurs soit inclus dans la prime de durabilité versée par le fabricant de chocolat.**
- **La coopérative demande à l'exportateur d'apporter son soutien au financement de tout ou partie des cotisations des producteurs dans le cadre d'un programme de durabilité.**

Les différents avantages dont bénéficient l'ensemble des partenaires concernés et découlant de cette pratique novatrice sont décrits en Figure 1.

► **Figure 1. Les différents avantages dont bénéficient l'ensemble des partenaires concernés**



► Figure 2. D'une approche compréhensive à une approche gagnant-gagnant pour les familles, les institutions et les entreprises



En plus de l'assistance aux prestataires de services de santé locaux pour renforcer leur capacité à fournir des services, le projet a mis en place un mécanisme de réclamation pour les coopératives afin de collecter des informations en cas de difficultés parmi les assurés en termes d'accès aux services de santé.



L'assurance du chef de famille devrait avoir un impact sur la fréquentation scolaire des enfants et leur bien-être général.



ACCEL Africa met actuellement en œuvre cette bonne pratique dans les communautés productrices de cacao.

► Facteurs de réussite

Pour la Côte d'Ivoire, les facteurs d'émancipation en soutien à cette pratique sont les suivants:

- 1** La Côte d'Ivoire a adopté en 2014 une Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) visant à faciliter l'accès aux services sociaux de base et à étendre la sécurité sociale à tous.
 - 2** La Côte d'Ivoire dispose d'un système national d'assurance maladie, à savoir la Caisse nationale d'assurance Maladie (CNAM), avec laquelle ACCEL Africa pourrait travailler pour garantir une couverture maladie universelle aux producteurs de cacao.
 - 3** L'étude réalisée en 2019 par ACCEL Africa, révélant l'effet des problèmes de santé sur la productivité et la capacité financière des agriculteurs des plus bas niveaux des chaînes d'approvisionnement en cacao, a permis de faire pression sur des exportateurs comme OLAM pour qu'ils contribuent à leur bien-être.
 - 4** La présence de coopératives bien organisées dans certaines zones des chaînes d'approvisionnement en cacao a permis d'aider les producteurs de cacao à s'engager dans les démarches nécessaires à leur affiliation à la CNAM.
-

En résumé

Comme l'ont révélé les études menées, **les mesures de protection sociale**, et en particulier la couverture maladie des agriculteurs et autres travailleurs des niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement, **affectent fortement leur productivité et l'incidence du travail des enfants**.

Par conséquent, cette bonne pratique permet de mettre en évidence les différentes manières d'apporter **des solutions innovantes à même de garantir une telle protection: en premier lieu grâce à l'identification des institutions et des programmes gouvernementaux déjà existants qui fournissent ces services, et dans un deuxième temps, en identifiant les partenaires appropriés du secteur privé**, et en particulier ceux qui ont le plus intérêt à assurer le bien-être des travailleurs en général et, dans ce cas précis, des producteurs de cacao en particulier. Dans le cadre de ce processus, il est essentiel de reconnaître et d'identifier les partenaires en mesure d'établir une situation gagnant-gagnant – dans ce cas, les exportateurs et les producteurs.